



ORDRE DU JOUR DE LA REUNION INTER-ASSOCIATIONS DU 30 JANVIER 2022

1. Accueil et tour de paroles des présents

2. Présentations et projets en cours des associations : JCL, Colportés et Marseille en Transition.

- Les JCL : Actualité des groupes compost, plantations, végétalisation et perspectives (projet des étudiants de l'école du paysage, parc Longchamp, etc.)
- Les Colportés : Actualité et point sur leurs demandes de terrain
- Les projets de Marseille en Transition : Végétalisation / Festicités...

3. Enjeux communs :

- Possibilité d'une parcelle aux Chutes Lavie
- Proposition de terrains (délaissés) SNCF (suite réunion Mairie 4/5)
- Plan de gestion du parc Longchamp

4. Discussions / échanges :

- Quelles relations avec les élus ?
- Quels partenariats/coopération/stratégie commune entre les 3 structures ?



1- PROPOSITIONS DE PARCELLES

(MAIRIE CENTRALE ET DE SECTEUR)

Quelques éléments de localisation et d'appréciation



Jardins collectifs Longchamp

ASSOCIATION LOI 1901 - COLLECTIF D'HABITANTS

Réunion du 30 janvier 2022

La parcelle proposée par la mairie centrale dans son environnement immédiat



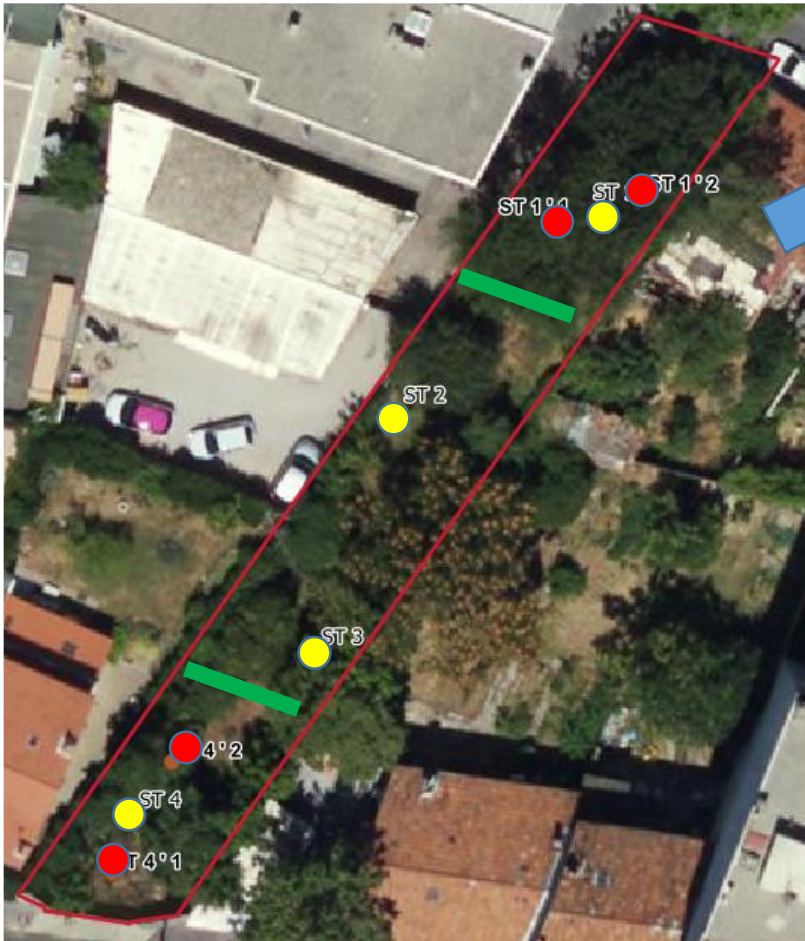
Situation des parcelles évoquées par la mairie centrale

Copropriétés verticales mitoyennes

Portail d'entrée



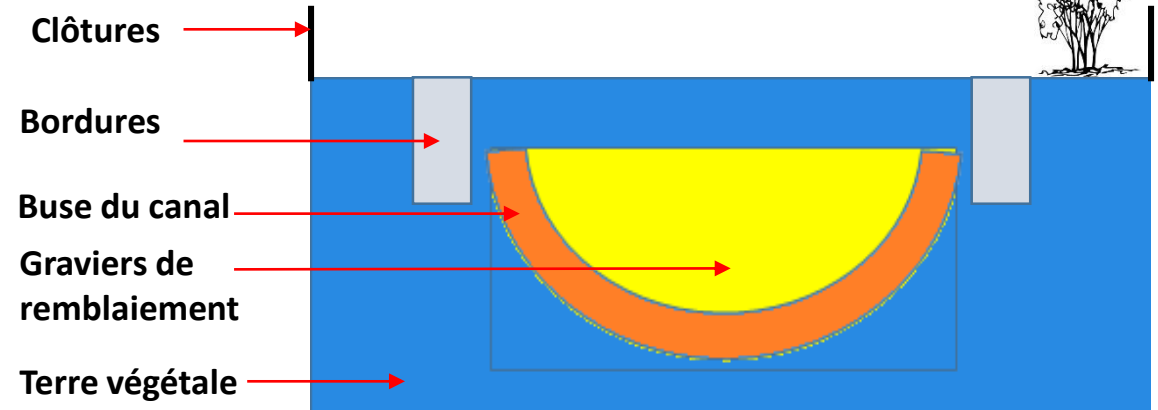
Position des sondages (BET) et transecs (JCL)



Le rapport conclut :

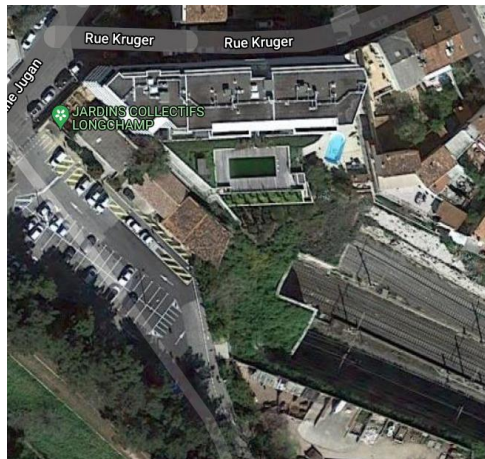
« De manière générale, les prélèvements effectués et les résultats d'analyses des deux campagnes n'ont pas mis en évidence d'éléments laissant suspecter une problématique de pollution dans les paramètres recherchés. Les teneurs mesurées au droit des sondages ST 1 et ST 4 lors de la première campagne de prélèvements et analyses de sols (2021 / 04911 /MARSE) en Mai 2021 apparaissent donc ponctuelles sur l'ensemble des teneurs mesurées au droit du projet de jardin partagé. »

Coupe de principe des deux transecs





Situation des parcelles SNCF évoquées par la mairie de secteur 4/5



1

Butte des Chutes Lavies

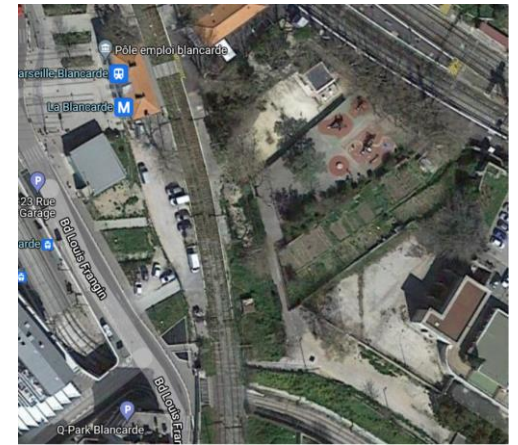
Intérêt : en continuité immédiate du petit jardin Jugan des JCL



2

Angle Françoise Duparc

Loin du petit jardin Jugan
Très bonne situation urbaine, pourrait intéresser Marseille en transition



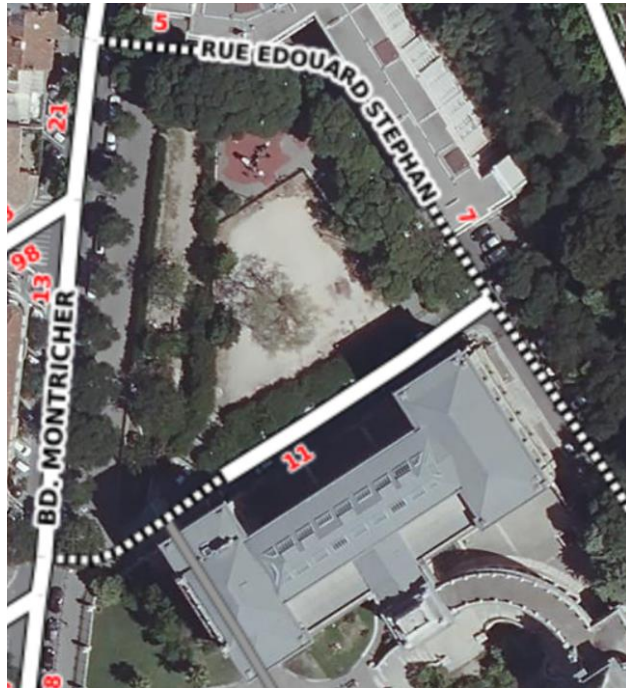
3

Blancarde Louis Frangin

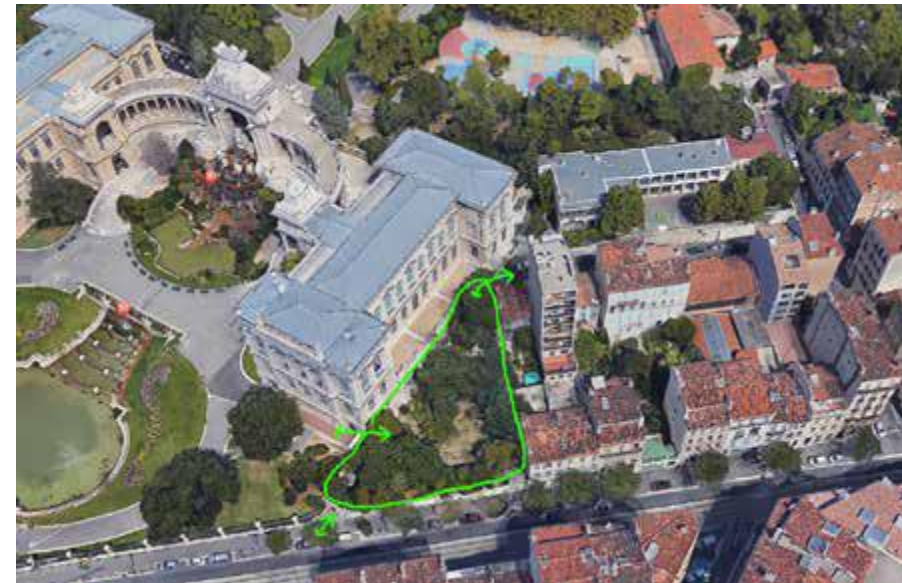
Très loin du du petit jardin Jugan, en continuité directe avec la gare de la Blancarde



Situation de parcelles évoquées par les associations et la Ville dans le Parc



Square Stéphan



Parcelle du Muséum



QUE POURRAIT DEVENIR LE PARKING JEANNE JUGAN DANS QUELQUES ANNÉES ?

QUE POURRAIT DEVENIR LE
PARKING JEANNE JUGAN
DANS QUELQUES ANNÉES ?



Rapport du travail des
étudiants de l'ENSP
Janvier 2022



LE PLAN DE GESTION DU PARC LONGCHAMP

Contexte, point d'avancement, perspectives

L'ensemble des éléments apportés dans ce document ont été tirés de l'Appel d'Offre récent lancé par la Mairie centrale pour l'élaboration du Plan de Gestion du Parc Longchamp



LE PLAN DE GESTION DU PARC LONGCHAMP : LE CONTEXTE

LA GESTION DU PARC LONGCHAMP DES ENJEUX PATRIMONIAUX, URBAINS ET SOCIAUX TRES IMPORTANTS :

- Un espace protégé
- Un espace convoité par la promotion immobilière
- Un espace aux multiples usages
- Un espace naturel riche de biodiversité

MAIS

- Un espace délaissé, non entretenu
- Un espace sans projet d'avenir

Site classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 8 septembre 1999

1



L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) induit la mise en place d'un véritable cahier de gestion du patrimoine, liant l'État à la collectivité territoriale

2

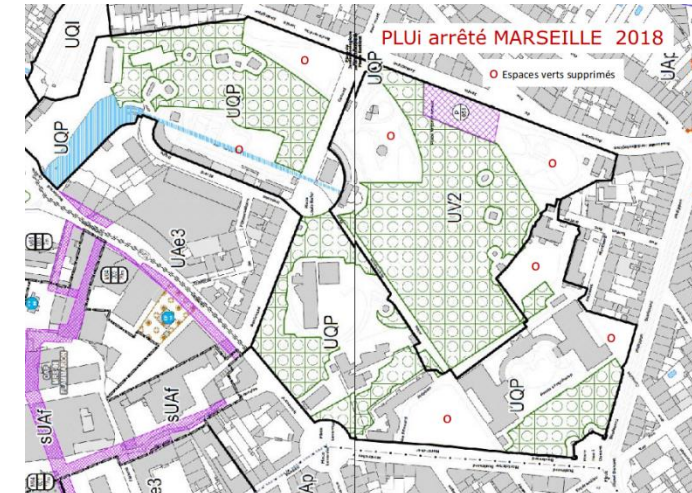


AVAP MARSEILLE 2017

L'espace boisé classé

Les atteintes du PLU-I de 2018

3



PLUi arrêté MARSEILLE 2018

Espaces verts supprimés

Le label « Jardin remarquable » distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Ce label de qualité est attribué par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Accordé en 1985, le label du Parc Longchamp a été perdu en 2015

4



LE PLAN DE GESTION DU PARC LONGCHAMP : POINT D'AVANCEMENT

01/09/2021

Rapport de la DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS – Mairie de secteur consultée et Mairie centrale décide

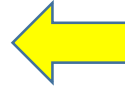
« **Elaboration d'un plan de gestion pour le jardin historique du palais Longchamp** »



« Aujourd'hui, force est de constater que ce lieu. Sur-fréquenté par les citadins du centre-ville, est fortement détérioré et vieillissant (pelouses et bosquets dégarnis, arbres sénescents, revêtements et mobiliers en mauvais état...).

Le label "Jardin Remarquable" n'a d'ailleurs pas été renouvelé en 2010. De plus, les modes d'utilisation actuels font peser de fortes contraintes sur ce patrimoine historique.

Pour remédier à cela, la Direction des Parcs et Jardins propose d'établir un plan de gestion, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles. »



8/12/2020

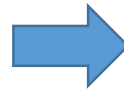
Réunion de travail avec Mme Benmarnia
En réponse à notre demande d'octroi d'une parcelle dans le Parc, elle nous annonce sa volonté de lancer un plan de gestion.

Les JCL affirment leur volonté d'y participer.

Janvier 2022

Prise de connaissance du lancement de l'appel d'offre pour les études

Merci Marseille en Transition



Objet du marché

La présente consultation a pour objet l'élaboration d'un plan de gestion du parc Longchamp à court, moyen et long terme. Celui-ci devra permettre de restaurer et d'accroître la valeur patrimoniale et environnementale du parc, en tenant compte de son histoire, de son utilisation actuelle et des projets qui ont déjà été réalisés.



Jardins collectifs Longchamp

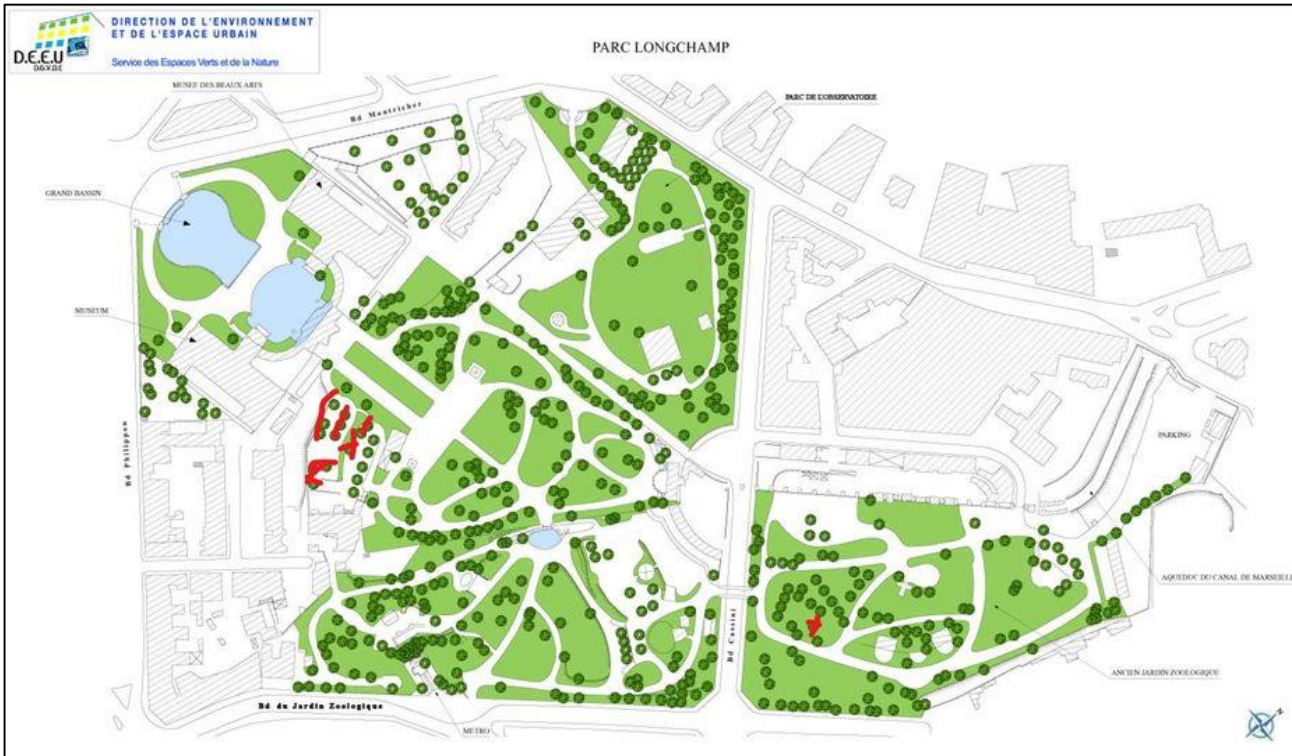
ASSOCIATION LOI 1901 - COLLECTIF D'HABITANTS

LE PLAN DE GESTION DU PARC LONGCHAMP : A SUIVRE,,,

Poste 1 Études relatives à l'élaboration d'un plan de gestion pour le parc Longchamp

- Phase 1 Synthèse historique et élaboration d'un plan patrimonial de référence ;
- Phase 2 État des lieux vis-à-vis du plan patrimonial de référence ;
- Phase 3 Élaboration des propositions de restauration ;
- Phase 4 Définition d'un programme de restauration et d'investissement et d'un schéma directeur d'entretien durable.

Poste 2 Réunions supplémentaires



Les propositions doivent répondre aux contraintes suivantes :

- classement monuments historiques des éléments suivants
- Obtenir à nouveau le label Jardin Remarquable
- d'entretien et d'intervention du gestionnaire (label EcoJardin, ceci surtout au niveau des structures végétales dont l'accès est interdit au public)
- respect des engagements de l'Agenda d'Accessibilité Programmé
- Compatibilité avec l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Marseille.





DES INJONCTIONS :

Doivent être maintenues ou restituée au sein du parc. :

- Les buvettes, l'une sur le plateau, l'autre dans le jardin zoologique nord,
- Les manèges, l'un sur le plateau, l'autre dans le jardin zoologique nord
- Les sanitaires, l'un sur le plateau, l'autre dans le jardin zoologique sud (voire étendus)
- Les locaux techniques de la ville de Marseille aménagés sous l'aqueduc
- Les locaux des surveillants de parcs de la ville de Marseille (locaux proche des JCL non cités)
- L'entrée nord depuis le 7 rue Jeanne Jugan est une entrée secondaire de type parking.
- Travail de requalification de l'entrée nord (faire de cet accès une réelle entrée de parc)

LA CONCERTATION

Animation de 4 réunions de concertation auprès des habitants et associations de quartier

Phase 1 : 4 réunions

Phase 2 : 5 réunions

Phase 3 : 4 réunions

Ces réunions sont préalablement cadrées par le maître d'ouvrage.